

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Bernier de la ville de Montereau-Fault-Yonne

N° D_86_2025 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 L. 2194-1, R. 2124-1,
- Vu la délibération n°D\_114\_2024 du 30 septembre 2024 relative à l'avenant n°1,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 16 juin 2025,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 18 juin 2025,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission du 19 juin 2025,

Il convient de conclure l'avenant n°2 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Bernier de la ville de Montereau-Fault-Yonne, afin de prendre en compte les prestations supplémentaires nécessaires ainsi qu'une prolongation des délais d'exécution.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

- D'APPROUVER le projet de l'avenant n°2 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Bernier de la ville de Montereau-Fault-Yonne, tel qu'annexé à la présente délibération

....

➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer cet avenant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON

*James Chéron*